

BIJOUTERIE MANCHE
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 498 000 Francs
140, avenue Victor Hugo
75116 PARIS
SIRET 572 108 249 00010
57210824

1/3

COPIE CERTIFIEE
CONFORME LE

PROCES-VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 SEPTEMBRE 1999.

20 sept. 1999

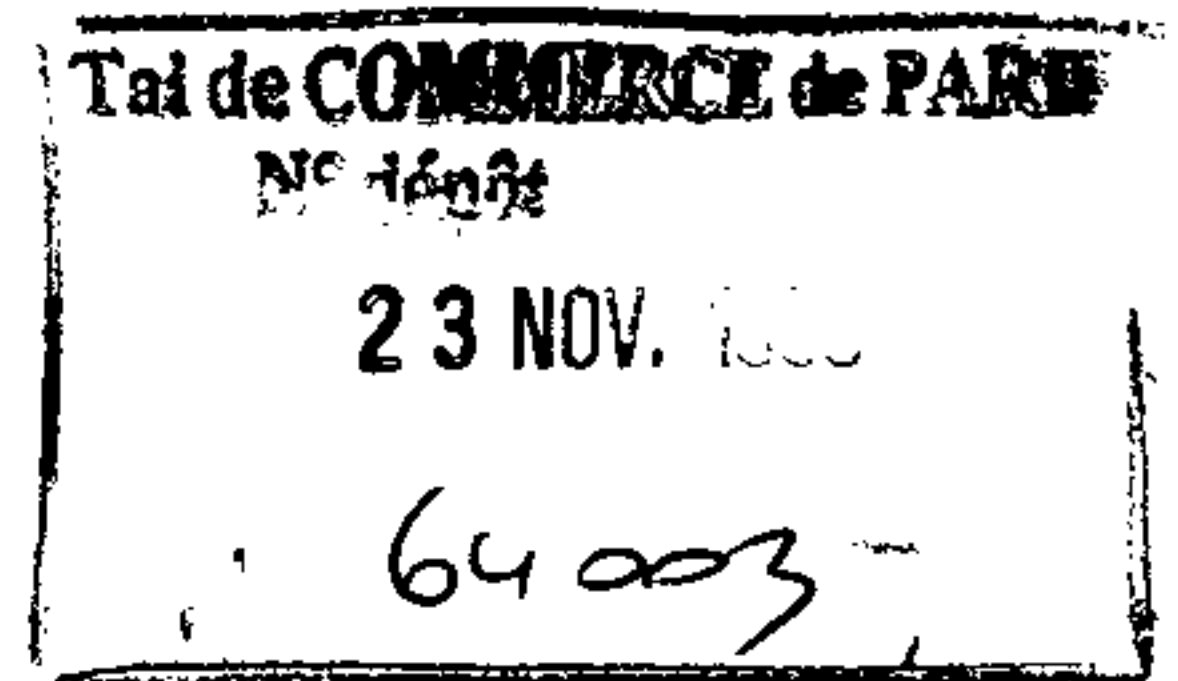
H. Delannay C. Delannay
Copieran Copieran
[Signature]

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,
le 20 Octobre
à quinze heures,

les associés se sont réunis au siège social - 140, avenue Victor Hugo - 75116 PARIS, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

Sont présents ou représentés les associés :

- | | |
|---|------------|
| • Madame Sonia STEPANIAN,
propriétaire de | 163 parts, |
| • Madame Florence PETERSELL,
propriétaire de | 169 parts, |



Total des parts présentes : 332 parts sur les 332 parts composant le capital social.

Madame Ginette CHEVALLEY préside la séance en qualité de gérante.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- la lettre de démission de Mlle CHEVALLEY Ginette,
- la feuille de présence.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'Assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant ,

- . **Acceptation de la démission de la gérance,**
- . **Quitus à la Gérante démissionnaire Mlle CHEVALLEY Ginette,**
- . **Nomination de la nouvelle Gérance,**
- . **Pouvoirs à donner.**

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

Puis, personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

A.S. *[Signature]* *S.S.* *[Signature]*

PREMIERE RESOLUTION

2/3

L'Assemblée Générale accepte la démission de Mlle CHEVALLEY

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne quitus de sa gestion à Mlle CHEVALLEY Ginette.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés proposent de nommer une cogérance qui sera assurée par les conjoints non associés de chacun d'eux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme à compter du 20 Octobre 1999:

- Monsieur Henri DELAUNAY non associé, demeurant 46 rue Emile Déployé 92130 ISSY les MOULINEAUX,
 - Monsieur Christian PETERSELL, non associé, 33 rue des Boulainvilliers 75016 PARIS.
- qui donnent leur accord.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

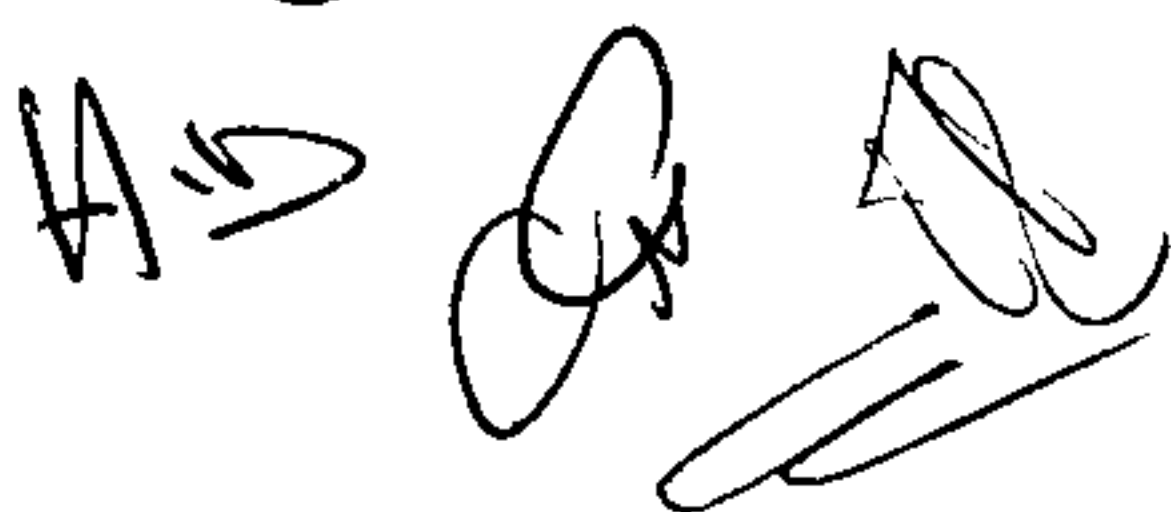
L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales en résultant. Les frais, droits et honoraires seront supportés par la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les gérants et les associés présents ou représentés.

S.S

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page. On the left, there are initials 'A.S.' followed by a large, stylized signature. To the right of this is another large, stylized signature, and below it, a horizontal line with a small mark at the end.

Ginette CHEVALLEY
gérante sortante

Sonia STEPANIAN
Associée

3/3

Florence PETERSELL
Associée

Henri DELAUNAY
Cogérant

Christian PETERSELL
Cogérant

H. Delaunay
Cogérant

C. Peterzell.
Cogérant

20 OCT. 1999
COPIE CERTIFIÉE
CONFORME LE

20 OCT. 1999

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME LE